



Pour un été, en toute tranquillité !

En s'entendant bien, sans s'entendre trop !

Les beaux jours arrivent enfin !

Les fenêtres s'ouvrent, les barbecues sortent, les veillées tardives s'organisent, les déchets verts brûlent...

Savez-vous que le bruit est la première



cause de nuisance entre voisins ? Que les feux de jardin polluent et ont provoqué des incendies ?

Pour éviter les conflits, préserver l'environnement et être en sécurité, des solutions simples existent...

1 Respecter la réglementation

Les travaux de bricolage et de jardinage doivent être effectués les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 14h à 18h30, les dimanches et jours fériés de 10h à 12h. Les feux de jardin sont interdits.

2 Surveiller et tolérer

Les jeux de ballon sont bruyants. Mais les enfants ont besoin de jouer. D'une part, les parents doivent être vigilants et surveiller leurs enfants pour éviter les débordements. D'autre part, les voisins doivent faire preuve de tolérance !

Que faire en cas de nuisances ?

1 La démarche amiable

Informez immédiatement et gentiment votre voisin de la gêne qu'il provoque. La plupart du temps, il n'en a pas conscience.

Si vous organisez une fête, ayez la courtoisie de prévenir vos voisins.

En général, si l'évènement reste exceptionnel, ils sont compréhensifs...

La plupart des problèmes doivent pouvoir se résoudre par le dialogue, le respect et le bon sens !

2 La démarche contentieuse

En cas d'échec, adressez-vous à la Mairie ou à la gendarmerie d'Orchies. Un procès-verbal peut être dressé. Vous pouvez aussi faire appel au correspondant du parquet qui intervient comme médiateur pour régler les litiges entre voisins.

3 La démarche judiciaire

Le Tribunal d'Instance ou de Grande Instance peut ordonner la cessation du trouble et le versement de dommages et intérêts. Sachez que même si vous gagnez votre procès, les frais d'avocat et les éventuelles demandes d'expertise restent à votre charge.